

Jeudi 15 décembre 2016 , lancement de « NEXEM » : Mariage FEGAPEI / SYNEAS



14 décembre 2016 : 80^{ème} anniversaire de la FEHAP

15 décembre 2016 : Naissance de « NEXEM »

**Que de fêtes dans l'univers des organisations patronales
de l'action sociale et médico-sociale !**



Et pourtant, ce n'est pas l'entente et l'harmonie qui règnent du fait d'une lutte fratricide pour le bénéfice de la représentativité employeurs et l'opportunité de commencer la négociation d'un projet d'une Convention Collective Unique et Etendue des employeurs (CCUE). Leurs échanges de courriers sont loin d'être courtois. L'avenir même d'UNIFED peut être interrogé... Ces tensions risquent d'impacter les accords et la formation continue que garantit cette structure de la Branche de l'Action Sociale et Médico-Sociale (BASSM).

Pendant ce temps, plus de 300 000 salarié.e.s des associations constituantes de NEXEM œuvrent chaque jour depuis plus de 50 années auprès des populations les plus fragiles et ne sont pas à la fête. Ils/elles tiennent à vous rappeler la réalité et la persistance de leurs revendications.

**Conséquence
du gel du point :
notre pouvoir
d'achat a perdu
26%
sur 16 années**

↪ **50 ANS D' ACTIONS ET DE NÉGOCIATIONS**

Les salarié.e.s et leurs organisations syndicales sont parvenu.e.s à construire une « Convention Collective Nationale du Travail 66 » qui rassemble des garanties collectives bien supérieures au Code du Travail. Elle constitue aujourd'hui un rempart face aux politiques d'austérité qui mettent à mal le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif.

**AIDER, ACCOMPAGNER, SOIGNER, ÉDUCER, CE SONT NOS MÉTIERS :
POUR UN SERVICE DE QUALITÉ, LES PROFESSIONNELS DOIVENT ÊTRE
QUALIFIÉ.E.S, RECONNU.E.S, RÉMUNÉRÉ.E.S ET EN NOMBRE SUFFISANT.**

↪ **LES SALARIÉ.E.S RÉAFFIRMENT LEUR VOLONTÉ DE DÉFENDRE ET D'AMÉLIORER LEURS ACQUIS CONVENTIONNELS :**

- **L'urgence est l'augmentation générale des salaires.** Les 4 % du Crédit d'Impôts de Taxe sur les Salaires (CITS) obtenus sur la masse salariale (jusqu'à 2,5 fois le SMIC) doivent être restitués intégralement aux salarié.e.s par une revalorisation du point ;
- **Les qualifications doivent être reconnues** par les titres et diplômes nationaux, à l'inverse des « compétences » valorisées par les seuls employeurs et la polyvalence voulue par le gouvernement ;
- **La revalorisation des débuts de carrières et un salaire minimum conventionnel à 1 700 € nets ;**
- **Le maintien et l'amélioration de la reconnaissance de l'expérience par la progression à l'ancienneté** (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- **L'ouverture de vraies négociations sur les carrières et les grilles indiciaires linéaires sans barrage, ni quota.**

➔ **LES ACQUIS CONVENTIONNELS DOIVENT ÊTRE AMÉLIORÉS !**

De la même façon que le MEDEF et le Gouvernement, avec les Lois Macron, Rebsamen puis El Khomri détruisent le Code du Travail, les organisations patronales du secteur tentent de développer leurs projets de casse des conventions collectives (CCNT du 31/10/1951, Croix-Rouge Française, Centres de Lutte Contre le Cancer...) relayant toujours avec zèle les politiques d'enveloppes fermées et de restrictions budgétaires imposées par les gouvernements successifs.

Nos employeurs ont même démontré leur solidarité active avec le MEDEF en s'associant à travers l'Union Des Employeurs de l'Economie Sociale et solidaire (UDES) à un communiqué condamnant la grève pendant la lutte contre la Loi dite du Travail...

Aujourd'hui NEXEM se lance : cette nouvelle « marque » patronale doit faciliter la réalisation d'un projet de fond : « *créer un nouvel environnement conventionnel* » qui serait un simple socle minimaliste mais qui, dans la réalité, aurait pour conséquences :

- de remettre en cause les métiers au profit de compétences et de fonctions ;
- de baisser et d'individualiser les salaires en modifiant la progression à l'ancienneté par l'introduction d'une part variable du salaire attribuée au seul gré de l'employeur, intégrant alors le principe de concurrence ;
- d'augmenter le temps de travail en supprimant les congés supplémentaires (trimestriels et d'ancienneté) et de remettre en cause les accords RTT au profit du forfait-jour (qui ne s'impose qu'aux cadres hiérarchiques à ce jour).

Comme ils l'ont déjà démontré, **les salarié.e.s sauront faire barrage ces projets !**

Aujourd'hui NEXEM revient à la charge avec son projet de « nouvel environnement conventionnel » et ce, dans un contexte d'austérité, de remise en cause des garanties collectives et du Code du Travail, en particulier de la hiérarchie des normes qui protégeait les salarié.e.s des petites structures de la flexibilité et de la polyvalence à outrance !

CE 15 DÉCEMBRE 2016 EST L'OCCASION DE RAPPELER L'ATTACHEMENT DES SALARIÉ.E.S :

- aux métiers du social et médico-social ;
- aux formations de qualité ;
- aux statuts et conventions garants des droits et de l'égalité de toutes et tous, sans qu'un accord d'entreprise puisse y déroger de façon défavorable ;
- aux prises en charges médico-sociales, sociales et sanitaires, de qualité au service des populations en difficultés.

Ce 15 décembre 2016, Mesdames et Messieurs, employeuses et employeurs, vous fêtez la naissance de NEXEM, demain c'est un baptême du feu social qui vous attend si vous n'entendez pas dès aujourd'hui le message des salarié.e.s qui travaillent dans vos établissements !



LES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT ET SUD RÉAFFIRMENT :

- l'urgence de revaloriser les salaires ;
- leur détermination à défendre et améliorer la CCNT 66 ;
- leur ferme volonté de maintenir son caractère national et non lucratif, garant des missions de service public ;
- l'exigence de garantir des rémunérations sur la base des diplômes et titres nationaux, des métiers reconnus dans la Branche ;
- la nécessité de maintenir et de généraliser, pour toutes et tous, les congés annuels supplémentaires, juste reconnaissance des conditions d'exercice professionnel, de travail et de la pénibilité dans notre secteur.